



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
Boulevard de Pérolles 25, case postale, 1701 Fribourg

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DEEF
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion VWBD

Boulevard de Pérolles 25, case postale, 1701 Fribourg
T +41 26 305 24 02
www.fr.ch/deef

Réf: OC/SdE-BS
Courriel: deef@fr.ch

Destinataire :

Selon liste ci-après

Fribourg, le 16 juin 2025

Modification de la loi sur l'énergie – Procédure de consultation

Mesdames,
Messieurs,

En juillet 2024, le Grand Conseil a accepté une motion (2023-GC-293 des députés Francine Defferrard et Christian Clément) dont le but est de modifier la loi cantonale sur l'énergie (LEn) pour intégrer la transparence dans le mix énergétique utilisé par les gestionnaires de réseaux de fourniture d'énergie qui bénéficient de la loi (par exemple, réseaux subventionnés par les collectivités publiques ou réseaux construits dans un périmètre de chauffage à distance dont le raccordement est rendu obligatoire par la planification communale). La motion demande notamment que les gestionnaires de réseaux de fourniture d'énergies publient annuellement les données du mix énergétique utilisé dans chaque partie de réseau indépendant.

Suivant la proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a accepté que l'objet central de la motion soit concrétisé par une modification de la loi sur l'énergie (LEn), dans le but d'introduire les dispositions nécessaires à la transparence de la composition du mix énergétique des réseaux thermiques.

La Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF, par son Service de l'énergie SdE, a dès lors travaillé à l'élaboration d'un avant-projet de LEn modifiée pour répondre à ce qui précède.

En date du 10 juin 2025, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur l'énergie (LEn). Vous trouverez les documents de consultation ci-joints (modification de la LEn et son rapport explicatif) que vous trouverez également sur le site internet de la Chancellerie d'Etat sous www.fr.ch/consultations.

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos remarques et observations sur ceux-ci jusqu'au **19 septembre 2025** – si possible sous forme électronique et au format WORD – à l'adresse du Service de l'énergie : sde@fr.ch.

Dans cette attente et en vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Olivier Curty
Conseiller d'Etat, directeur

Annexes mentionnées